

**MAIRIE DE SAINTE-COLOMBE**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**LUNDI 5 MARS 2018 – 20 h 30**

\* \* \* \* \*

L'an deux mil dix-huit, le cinq mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Colombe, dûment convoqué le vingt-six février deux mil dix-huit s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie annexe (Les Bégües), sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Nombre de membres en exercice : 6    Nombre de présents : 6    Nombre de votants : 6**

**Etaient présents** : Mesdames Catherine BLANC et Evelyne LEFRERE, Messieurs René ALMERAS, Eric GERNEZ, Jean-Louis REY et Jean-Pierre ROUX

**Secrétaire de séance** : Monsieur Jean-Pierre ROUX

• **Approbation du PV du Conseil Municipal du 23 janvier 2018 :**

Le PV est approuvé à l'unanimité.

• **Etat d'avancement du projet de fusion :**

La municipalité constate que les conditions ne sont pas réunies pour mener convenablement à son terme et dans les délais impartis le projet de fusion avec Orpierre pendant cette mandature. La municipalité d'Orpierre en sera informée par lettre.

• **Dossier d'enfouissement des lignes :**

Le conseil municipal constate que l'estimation du projet est augmentée de 9.000 €, portant le projet à 39.800 €. Il se prononcera ultérieurement sur la base de devis détaillés et d'estimations plus précises. Le recours à l'emprunt n'est pas permis car l'enfouissement est imputé sur le budget de fonctionnement.

• **Débat d'orientation budgets 2018 principal, eau et assainissement :**

Les projets de budget proposés n'ont pas appelé de remarques particulières.

• **Questions diverses :**

Selon les remarques exprimées par la préfecture, le secrétaire de séance sera le rédacteur des comptes rendus et PV des conseils municipaux.

Au plus, la descente d'eau de l'église sera débouchée par les soins de l'équipe de la communauté de communes.

Les compétences assainissement sont transférées à la communauté de communes en 2020, celles de l'eau en 2026.

M. Rey informe le conseil municipal de sa démission du poste de vice-président de la communauté de communes.

M. Rey informe le conseil municipal du maintien du service de portage des repas à domicile au sein de la nouvelle communauté de communes.

Mme Lefrère, seconde adjointe, assurera une permanence municipale l'après-midi tous les premiers et troisièmes lundis du mois.

Sainte-Colombe, le 6 mars 2018

Le Secrétaire de séance,  
Jean-Pierre ROUX

Le Maire,  
René ALMERAS

***NB : Le procès-verbal complet de la séance sera après approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal affiché aux lieux habituels.***